



00098

Mairie du 1^{er} arrondissement

**DELIBERATION DU CONSEIL
D'ARRONDISSEMENT DU
5 DECEMBRE 2018**

Objet : Question écrite au Maire de Lyon – Place des Terreaux

Mesdames et Messieurs,

Le conseil territorial du 1er arrondissement est une instance de participation citoyenne qui fédère les acteurs locaux du territoire (associations, collectifs, instances participatives...).

Le conseil territorial s'inscrit dans le fonctionnement traditionnel d'un CICA (article L.2511-24 du CGCT) et se conforme aux dispositions fixées par l'article 21 du règlement du conseil d'arrondissement.

Lors de sa séance du 18 octobre 2018, le conseil territorial a souhaité interroger le Maire de Lyon concernant la politique municipale en termes de stationnements vélo sécurisés.

Monsieur Pierre Gottardo, membre du mouvement Carré Nord Presqu'île, a été désigné pour rapporter en séance du conseil d'arrondissement, au nom du conseil territorial, la question suivante à l'attention du Maire de Lyon :

« Si le Conseil Territorial partage pleinement la volonté “de rendre la ville plus agréable, plus accessible, plus sûre, et plus facile” exprimée par Jérôme Maleski et Jean-Yves Sécheresse, dans leur réponse du 11 juillet à notre interpellation sur les travaux de voirie de proximité, nous continuons de nous interroger sur sa traduction concrète.

Ainsi comment expliquer, sur certains secteurs, l'absence de signalétique et/ou d'aménagements susceptibles de garantir des flux (piétons, vélos, voitures, nouveaux modes) sécurisés ?

À cet égard, la place des Terreaux, en particulier pour rallier la rue du Président Edouard Herriot, semble illustrer par le pire cette problématique de secteurs “étanches” dont les périmètres ne s'avèrent franchissables qu'au prix d'un sentiment -pour tous les usagers, pour tous les modes- d'insécurité permanente, avec une incidence délétère en matière d'activité commerciale, de l'autre côté de leurs frontières invisibles.

En résumé, si ces “no rule zones” constituent un choix volontaire, quels en sont les motifs, s'il s'agit d'une expérimentation, quels en sont les résultats ? »

Je vous demande de bien vouloir délibérer de la saisine du conseil territorial et vous prononcer sur sa transmission au Maire de Lyon, sous la forme d'une question écrite du conseil d'arrondissement.

Lyon, le 05 décembre 2018
Le Maire du 1er arrondissement
Nathalie PERRIN-GILBERT